

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 2

Artikel: Sauvons les 48 heures
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

~~~~~ SUISSE ~~~~~

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an  
Pour l'Etranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne  
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366  
~~~~~ Paraît tous les mois ~~~~~

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

| | Pages |
|---|-------|
| 1. Sauvons les 48 heures | 25 |
| 2. Pour la défense des 8 heures! | 26 |
| 3. L'Internationale d'Amsterdam défend les 8 heures. | 26 |
| 4. Deux jubilaires | 27 |
| 5. Association suisse de Conseil d'apprentissage et de protection des apprentis | 27 |
| 6. Les salaires des ouvriers victimes d'accidents | 28 |
| 7. L'aide aux syndicats d'Allemagne | 31 |

| | |
|--|----|
| 8. Le droit de l'ouvrier | 33 |
| 9. Dans les organisations patronales | 33 |
| 10. Dans les fédérations syndicales suisses | 34 |
| 11. Mouvement international. | 34 |
| 12. Etranger. | 35 |
| 13. Bibliographie. | 36 |
| 14. Errata | 36 |
| 15. A nos lecteurs | 36 |
| 16. Situation du chômage à fin décembre 1923 | 39 |

Sauvons les 48 heures

La campagne est engagée. Bientôt tous les partis politiques et organisations économiques auront pris position. L'emporterons-nous? Rien n'est moins certain. Ah, si le succès ne dépendait que de la force des arguments avancés, nous serions tranquilles dans le clan référendaire. Jusqu'ici, dans la débauche d'articles envoyés par le bureau de la Presse moyenne, nous n'avons trouvé qu'affirmations gratuites de démagogues. Nos adversaires contredisent souvent ce que la veille à peine ils osaient prétendre: témoin l'aventure qui vient d'arriver au fameux Dr Laur, roi des paysans:

Oubliant sans doute que, dans une brochure répandue à des centaines de mille exemplaires, il avait proclamé la nécessité de sauver notre industrie nationale en prolongeant la durée du travail, il publie ces lignes sous l'empire d'une autre préoccupation: (Etude sur le franc suisse):

« Le franc suisse ne manquera pas de retrouver la parité de l'or, car l'économie nationale suisse est saine (c'est le Dr Laur qui souligne) et la crise économique de l'après-guerre cède du terrain (c'est nous qui soulignons ce passage en le dédiant à la Presse moyenne). L'équilibre de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux tend à se rétablir peu à peu. (En effet, les C. F. F., qui bouclaient avec 45 millions de déficit en 1922, ont un boni d'exploitation de 113 millions au lieu de 30 en 1923. On peut donc évaluer le boni des C. F. F. 1923 à quelques millions. — Réd.) En outre, il est des plus douteux que la Confédération soit encore contrainte de contracter des emprunts à l'étranger.

De leur côté, les intérêts des importants placements de capitaux effectués depuis peu à l'étranger (écoutez bien, en vous souvenant de ce qu'on disait lors du prélèvement) contribueront à améliorer notre bilan des paiements qu'avait affaibli la perte de capitaux.

La reprise qui se manifeste dans l'industrie des étrangers rapporte à notre pays de nouveaux moyens qui, s'ils n'apparaissent pas dans la balance commerciale, n'en améliorent pas moins notre bilan de paiements. Avant la guerre, la Suisse importait chaque année pour passé 500 millions de francs de marchandises de plus qu'elle n'en exportait. En 1922 (avec les 48 heures, Monsieur le Dr Laur!), le surcroît d'importation se montait à 150 millions de francs, et il sera de 330 millions en 1923 (ce qui représente environ 200 millions d'avant-guerre. — Réd.). Les recettes émanant de

l'industrie des étrangers et les excédents provenant des placements étrangers semblent devoir compenser et au delà cette différence. La fortune du peuple suisse s'est accrue en 1923. »

Ainsi, malgré la crise économique sous le régime des 48 heures, la fortune du peuple suisse s'est accrue, le bilan commercial s'est amélioré, et il faudrait supprimer la journée de huit heures? N'est-ce pas une confirmation de l'aveu d'un autre chef paysan, le conseiller national Freiburghaus, disant à Laupen, à une assemblée populaire, que l'électeur campagnard devait rendre aux industriels suisses le service de les appuyer dans cette question, comme ceux-ci les avaient aidés à obtenir des tarifs douaniers protectionnistes. Vie chère, petits salaires et longues journées, c'est là ce que cette coalition réserve aux travailleurs. Se laisseront-ils faire? Non! nous écrit-on de toutes les parties du pays. Nous avons maintenu les huit heures au personnel des entreprises de transports les 30 et 31 octobre 1920 par 100,000 voix de majorité, nous retrouverons et augmenterons encore cette majorité le 17 février! Nous ferons reculer la réaction de ce pays qui obéit aux injonctions de l'Internationale patronale, en votant

Non.

Du fond de sa retraite, où la maladie l'a obligé de se retirer momentanément, le conseiller fédéral Schulthess envoie à la presse de ses partisans un long discours pour défendre sa loi. Il se plaint notamment de ce que l'on a accolé son nom à cette loi. Pourtant, le conseiller fédéral Forrer, en son temps, fut heureux et flatté que la loi qu'il défendait fut baptisée de son nom. C'était une loi progressiste, il est vrai. Comme M. Schulthess n'en peut pas dire autant de la sienne, nous comprenons sa protestation, tout comme nous avons compris la protestation de M. Häberlin, l'année dernière. « La loi ne touche pas au principe des huit heures », dit-il dans ce même discours. Qu'aurait dit M. Schulthess si, en lui donnant un congé prolongé, le Conseil fédéral lui eût dit: « Votre congé vous est accordé en principe, mais vous devez être présent tous les jours à votre bureau. » Il eût trouvé cette décision quelque peu saugrenue. Qu'il ne s'étonne donc pas que la classe ouvrière pense de même de sa loi. Dans l'intérêt de la production nationale et du bonheur de la famille, sur lequel repose le bonheur de la société, les ouvriers syndiqués voteront avec conviction, le 17 février,

Non.